

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtilion-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUER Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DUCHEZEAU

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), YM. DAHOUI, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, JM. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, JC. CONTINI, JC. ZEISSER,

**Mandataires :** P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, MJ. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,

## Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2016 - Subvention 2017

**Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Très Petites Entreprises »	Montant BP 2017 : 100 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 24 000 €

### Résumé :

Le présent rapport porte sur le bilan d'activité 2016 d'Initiative Doubs - Territoire de Belfort et la participation financière de la CAGB à la mission d'animation du dispositif mis en œuvre par cette structure.

Il est proposé dans le cadre d'une convention annuelle de se prononcer sur le versement par la CAGB d'une subvention d'un montant maximal de 24 000 € pour l'année 2017 à la mission d'animation du dispositif mis en œuvre.

### I. Préambule

Initiative Doubs - Territoire de Belfort a pour mission d'accompagner :

- les porteurs de projet de création/reprise d'entreprise dans leurs diverses démarches, du montage de leur projet jusqu'à sa concrétisation,
- les jeunes entreprises au cours de leurs 3 premières années d'activité. Initiative Doubs a la possibilité d'apporter une aide financière aux porteurs de projet ou aux jeunes entreprises de moins de 3 ans en leur permettant de renforcer leurs fonds propres par le biais d'un prêt d'honneur sans caution, ni garantie de 1 500 € à 16 000 €.

### II. Bilan 2016 sur le territoire de la CAGB

Au cours de l'année 2016, **21 comités d'agrément** se sont réunis pour expertiser des demandes de financement de **79 personnes** en vue de la création/reprise dont **57 demandes** concernaient des entreprises s'implantant sur le territoire du Grand Besançon.

Initiative Doubs Territoire de Belfort a renforcé, au travers de ses prêts d'honneur, les fonds propres de **53 porteurs** de projet. Ces entreprises ont généré à ce jour la création ou le maintien de **78 emplois**, soit **2,4 emplois** en moyenne par entreprise.

Le prêt d'honneur a pour but de consolider les fonds propres du créateur d'entreprise quand ceux-ci sont insuffisants pour faire levier sur les prêts bancaires. En 2016, **35 personnes** ont obtenu un financement en renforcement de fonds propres pour **32 entreprises** du territoire pour un montant total de **286 000 €**.

Par ailleurs, **13 entreprises** du territoire ont bénéficié d'une avance remboursable régionale ARDEA pour un montant de **216 000 €** et **14 entreprises** ont bénéficié d'un prêt NACRE pour 85 500 €.

Un autre dispositif a également été mobilisé au service des créateurs sur le territoire :

- **5 entreprises** créées par des femmes ont bénéficié d'une intervention du FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes) pour permettre une mobilisation de financement bancaire à hauteur de **72 000 €**.

### III. Soutien du Grand Besançon pour 2017

Sur la base de la demande formulée par Initiative Doubs - Territoire de Belfort au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, et au vu des réalisations en cours, le Grand Besançon propose de verser à Initiative Doubs - Territoire de Belfort une participation financière d'un montant forfaitaire de 800 € par projet financé par l'association et situé sur le périmètre de la CAGB, dans la limite de 24 000 € (soit 30 projets).

**MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

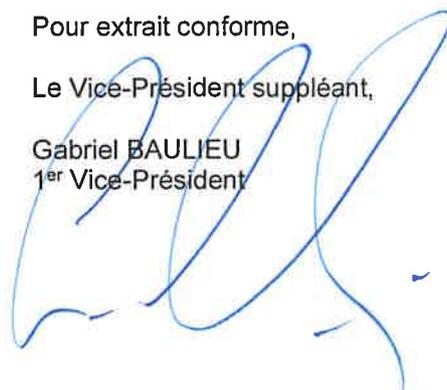
**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon à l'association Initiative Doubs Territoire pour un montant maximal de 24 000€ au titre de l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Initiative Doubs.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULJEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 2



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Concernant l'appui du Grand Besançon à l'action de l'Association Initiative Doubs territoire de Belfort

#### Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 16/11/2017 et ci-après dénommée « la collectivité » ou la « CAGB ».  
D'une part,

#### Et :

L'Association Initiative Doubs territoire de Belfort, représentée par son Président, Monsieur Pierre ARNAUD,  
D'autre part,

#### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apportera son concours à l'action de financement des créateurs d'entreprises poursuivie par Initiative Doubs Territoire de Belfort.

#### **Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2017 et s'achèvera après le versement complet de la subvention.

#### **Article 3 - Missions d'animation du dispositif et objectifs**

Dans le cadre de l'objet de l'association défini dans ses statuts, Initiative Doubs Territoire de Belfort s'engage à mettre en œuvre les missions suivantes :

- Accompagnement des porteurs de projet de création/reprise d'entreprises dans les diverses démarches de montage de leur projet jusqu'à sa concrétisation,
- Accompagnement des jeunes entreprises au cours de leurs trois premières années d'activité.

Dans le cadre de ces missions, Initiative Doubs Territoire de Belfort décline les objectifs suivants :

- accueil ciblé et qualifié des porteurs de projet
- accueil personnalisé des porteurs de projet, accompagnement amont en vue de la définition des projets, évaluation des besoins et des modalités de financement
- formation et accompagnement aval des créateurs
- organisation de formations appropriées aux spécificités du public accueilli et conseillé, mise en place d'outils de suivi en phase post-crédation

#### **Article 4 - Evaluation et adaptation des actions**

Initiative Doubs Territoire de Belfort rendra compte annuellement à la CAGB de l'évaluation qualitative et quantitative de son action au vue de son rapport d'activité pour l'année N-1 et ce avant le 31 mars de l'année N.

Elle effectuera ses propositions de modification ou d'évolution d'action, ainsi que son budget prévisionnel pour l'année suivante avant le 1er octobre de l'année en cours d'exécution.

## **Article 5 - Attribution d'une subvention annuelle**

Sur la base de la demande formulée par Initiative Doubs au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, et au vue de son rapport d'activité pour l'année N-1, la CAGB versera à Initiative Doubs pour l'année 2017 une participation financière aux actions citées dans l'article 3 de la présente convention d'un montant forfaitaire de 800 € par projet financé par Initiative Doubs et situé dans le périmètre de la CAGB et ce dans la limite de 24 000 € par an, soit 30 projets par an.

### **5.1 - Dispositions particulières au financement du fonds de dotation**

#### **5.1.1 - Compte spécifique**

Initiative Doubs Territoire de Belfort s'engage à utiliser un compte spécifique pour abriter les dotations respectives du fonds de prêt et toutes les opérations liées à la gestion des prêts. Ce compte est distinct du compte dédié au fonctionnement de l'association.

#### **5.1.2 - Règles comptables et reporting**

Le montant de l'apport figurera au passif du bilan de l'association :

Compte 10234500 - subvention Investissement Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Initiative Doubs Territoire de Belfort est responsable :

- du secrétariat et de l'animation du comité d'engagement statuant pour l'octroi des prêts,
- de la délivrance et de la gestion des prêts.

À ce titre, l'association Initiative Doubs Territoire de Belfort transmettra à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon un état détaillant les prêts consentis au cours de l'année dans le cadre de cette convention.

#### **5.1.3 - Dispositions particulières au financement du fonds de dotation**

En cas d'abandon de l'activité de financement ou de dissolution d'Initiative Doubs Territoire de Belfort, les fonds destinés à l'abondement du fonds de dotation versés par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, diminués des pertes constatées, seront reversés à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au prorata de ses apports.

### **5.2 - Mandatement**

Dans le cas d'attribution de subventions annuelles de fonctionnement et d'investissement inscrites au budget primitif de la CAGB, le mandatement de ces subventions interviendra sur présentation d'un rapport d'activité N-1 visé à l'Article 6 de la présente convention.

## **Article 6 - Contrôle de l'utilisation des subventions**

### **6.1 - Information de la CAGB**

#### **6.1.1 - Informations comptables et financières**

Initiative Doubs Territoire de Belfort transmettra à la CAGB, avant le 31 mars de l'année suivant l'exercice clos, les documents ci-après énumérés :

- copie certifiée des comptes annuels du dernier exercice comptable, comprenant notamment le bilan certifié conforme,
- les comptes détaillés des opérations réalisées ainsi que tous documents faisant connaître le résultat de l'activité,
- dès qu'il sera disponible et accepté par le conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes.

### 6.1.2 - Rapport sur l'activité d'Initiative Doubs Territoire de Belfort

Initiative Doubs Territoire de Belfort transmettra à la CAGB, avant le 31 mars de l'année suivante, un rapport d'activité sur l'exercice écoulé :

- résultats quantitatifs par rapport aux objectifs fixés dans le cahier des charges et / ou suite aux modifications adoptées,
- résultats qualitatifs par rapport aux objectifs fixés dans le cahier des charges et / ou suite aux modifications adoptées,
- évaluation quantitative et qualitative des relations avec les opérateurs et les partenaires impliqués dans les actions d'Initiative Doubs (conventions, manifestations et actions communes).

### 6.2 - Contrôle des informations transmises

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la CAGB pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation des subventions et de la bonne exécution de la présente convention.

A cet effet, les agents et personnels accrédités par la CAGB pourront se faire présenter toutes pièces nécessaires à la vérification des rapports et documents fournis.

### 6.3 - Communication du soutien apporté par la CAGB

Initiative Doubs Territoire de Belfort s'engage à valoriser le soutien apporté par la CAGB dans le cadre de ses différentes actions de promotion ou de communication en direction des créateurs d'entreprise de l'agglomération bisontine.

### Article 7 - Responsabilité

Initiative Doubs Territoire de Belfort conservera la responsabilité des missions et actions qu'elle exerce, y compris celles visées par les stipulations de la présente convention, sans que la responsabilité de la CAGB puisse être recherchée.

Initiative Doubs Territoire de Belfort s'engage à contracter les assurances nécessaires à cet effet.

### Article 8 - Résiliation

En cas de carence ou de faute caractérisée de l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure restée infructueuse pendant un mois, la convention pourra être résiliée sans préavis.

### Article 9 - Contentieux

Les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

Au préalable, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable permettant de préserver les objectifs énumérés dans l'exposé de la présente convention.

### Article 10 - Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, Initiative Doubs Territoire de Belfort fait élection de domicile à Besançon.

*Fait à Besançon, en deux exemplaires originaux, le .....*

Pour Initiative Doubs Territoire de Belfort,  
Le Président,

Pierre ARNAUD

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET